



**RÉUNION ENQUÊTES ET PRÉVENTION DES ACCIDENTS (AIG)
À L'ÉCHELON DIVISION (2008)**

Montréal, 13 – 18 octobre 2008

Numéro 2

14/10/08

Le Bulletin, qui paraît chaque jour de la réunion en début de matinée, contient un bref résumé des travaux de la veille, le programme de travail de la journée et divers autres renseignements utiles. Il constitue le principal moyen de communication avec les participants sur les questions d'intérêt général ayant trait à la réunion.

Renseignements à l'intention des délégués

1. Les délégués peuvent se procurer au satellite de distribution de documents, dans le foyer de la salle de l'Assemblée, une brochure intitulée *Renseignements généraux à l'intention des délégués*. La brochure peut aussi être consultée sur le site web de la réunion, à l'adresse <http://www.icao.int/AIGdiv08>.
2. Pour d'autres renseignements, prière de s'adresser au bureau du secrétaire de la réunion (bureau 7.45, postes 8146, 6325 ou 8189).

Résumé des activités du lundi 13 octobre 2008

3. La réunion informelle des chefs de délégation a eu lieu à 9 h 30 dans la salle de l'Assemblée.
4. La séance plénière d'ouverture a eu lieu à 10 h dans la salle de l'Assemblée ; tous les points inscrits à son ordre du jour (AIG/08-O/B-1) ont été examinés. M. N. Stoss (Canada) a été élu Président de la réunion, sur la proposition de l'Allemagne. M. W.K. Chan (Singapour) a été élu Premier Vice-Président, sur la proposition de l'Irlande, et M. J.D. Engroba (Argentine), Deuxième Vice-Président, sur la proposition du Royaume-Uni.
5. La réunion a adopté l'ordre du jour figurant dans la note AIG/08-WP/1. Elle a également adopté le plan d'organisation et les arrangements généraux de travail présentés dans la note AIG/08-WP/21.
6. Le Comité plénier s'est réuni à 11 h 30. Au titre du point 1.1 de l'ordre du jour, Chapitre 1^{er} de l'Annexe 13, il a examiné des modifications des définitions d'*accident*, *recommandation de sécurité* et *incident grave* ainsi qu'un amendement de la liste des exemples d'incidents graves figurant dans le Supplément C de l'Annexe 13.

7. La séance a repris à 15 h 10. Au titre du point 1.2.1, Enquêtes sur les accidents et les incidents graves, la réunion a examiné la mise au rang de norme du paragraphe 5.1.1, concernant les enquêtes sur les incidents graves. Un nouveau texte visant à donner aux États une certaine latitude pour régler l'étendue des enquêtes a aussi été examiné. Dans le même ordre d'idées, il y a également eu un échange de vues au sujet des enquêtes sur les accidents d'aviation générale. La séance a été levée à 16 h 10.

Programme de travail du mardi 14 octobre 2008, séance du matin

8. Au titre du point 1.2 de l'ordre du jour, la réunion examinera le point 1.2.2, qui fait l'objet des notes suivantes :

WP/4
WP/24
WP/50

9. Au titre du point 1.2 de l'ordre du jour, la réunion examinera le point 1.2.3, qui fait l'objet des notes suivantes :

WP/5
WP/25
WP/38
WP/51
IP/2

10. Au titre du point 1.2 de l'ordre du jour, la réunion examinera le point 1.2.4, qui fait l'objet des notes suivantes :

WP/6
WP/52

Programme de travail du mardi 14 octobre 2008, séance de l'après-midi

11. Au titre du point 1.3 de l'ordre du jour, la réunion examinera la note WP/7.

12. Au titre du point 1.4 de l'ordre du jour, la réunion examinera les notes suivantes :

WP/8
WP/27
WP/61
WP/39
WP/53
IP/3

Inscription

13. Pour remplir les fiches d'inscription, les participants sont priés de se guider sur les définitions suivantes, tirées du Doc 8143-AN/873/3 — *Instructions et Règlement intérieur pour les réunions de navigation aérienne à l'échelon Division* :

Délégué — Représentant principal d'un membre. (Membre signifie État contractant représenté à la réunion.) Un délégué par délégation.

Suppléant — Représentant autorisé par un membre à agir en son nom aux lieu et place du délégué.

Conseiller — Représentant autorisé par un membre à agir en son nom pour aider le délégué dans ses fonctions.

Observateur — Représentant d'un État non contractant, d'une organisation internationale ou d'une institution, que le Conseil invite à participer à la réunion sans droit de vote.

Lettres de créance

14. Il est rappelé aux délégués qu'ils doivent déposer sans tarder leurs lettres de créance au bureau d'inscription. Les délégués, suppléants, conseillers et observateurs qui ne l'ont pas déjà fait sont priés de bien vouloir se faire inscrire, personnellement, dès que possible. Le bureau d'inscription est situé au rez-de-chaussée.

15. Les membres du public qui ne possèdent pas de lettres de créance ne peuvent pas s'inscrire, mais ils peuvent assister à toute séance qui n'est pas déclarée « à huis clos ». Lorsqu'une séance se déroule à huis clos, le public en est informé par un avis placé visiblement sur la ou les portes de la salle de réunion. Les membres du public devraient se présenter au bureau d'inscription afin d'obtenir un laissez-passer spécial qui leur permettra de se rendre à la salle de l'Assemblée, où des sièges leur auront été réservés.

Communication des notes de travail à soumettre à l'examen de la réunion

16. Les notes de travail reçues après le 29 août 2008, mais au plus tard le 26 septembre 2008, seront traitées dans les langues dans lesquelles elles auront été soumises (voir la lettre SD 37/1-08/3 du 25 janvier 2008). De même, les notes de travail reçues durant la réunion ne seront diffusées que dans la ou les langues dans lesquelles elles auront été remises.

Matériel d'interprétation simultanée

17. Les délégués trouveront sous le bord des tables un panneau de commandes audio. Le cadran de sélection des langues permet de choisir les langues suivantes :

Orateur (salle)	0
Anglais	1
Français	2
Espagnol	3
Russe	4
Chinois	5
Arabe	6

Attribution des places

18. L'attribution des places pour la réunion est fondée sur les renseignements reçus lors de la préinscription. Afin d'utiliser au mieux la salle de l'Assemblée, les sièges sont attribués aux délégations comme suit :

4 participants ou moins : 2 sièges à la table et jusqu'à 2 sièges derrière pour les conseillers
5 participants ou plus : 2 sièges à la table et jusqu'à 3 sièges derrière pour les conseillers

Les délégations comptant plus de cinq participants sont invitées à utiliser les sièges situés au fond de la salle et les balcons, situés au 5^e étage du Centre de conférences, auquel on peut accéder par les ascenseurs n^{os} 7 et 8 et par les escaliers se trouvant devant les portes de la salle de l'Assemblée au 4^e étage.

19. En raison du système de microphones informatisé qui équipe nos salles de réunion, il est très important que les délégués conservent le siège qui leur a été attribué. Si un changement est nécessaire, prière de contacter un des membres du secrétariat de la réunion.

20. On ne doit laisser ni documents ni objets personnels dans les salles de réunion pendant la nuit.

Réception

21. Tous les participants sont invités à la réception qui sera donnée le mardi 14 octobre 2008, de 17 h 30 à 19 h, au Salon des délégués (3^e étage du Centre de conférences).

22. Des invitations à cette réception ont été déposées dans les cases des participants. Le présent avis s'adresse à ceux qui, par suite d'une omission regrettable, n'auraient pas reçu la leur ; ils seront naturellement les bienvenus.